

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1510**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur en exploitation hôtelière

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Morbihan	Président de la CCI du Morbihan; Président de l'Ecole Hôtelière de Vannes; Directeur de la CCI du Morbihan; Directeur de CCI formation; Responsable du pôle hôtellerie, Président de la CCI du Morbihan

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334w Accueil, hôtellerie, tourisme (commercialisation)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel exerce la responsabilité d'un établissement ou d'un service hôtelier ou de restauration. Il contribue à développer l'activité liée à son champ d'intervention.

Il encadre et contrôle les collaborateurs, recrute, forme et anime l'équipe de travail, définit les règles de fonctionnement.

Il assure ou participe à la gestion et la commercialisation de l'établissement.

Il détermine ou met en œuvre la politique budgétaire de l'exploitation (prix de revient, tarifs, budget prévisionnel ...).

Son objectif est de satisfaire les besoins des clients de l'établissement dans un contexte de rentabilité économique

Capacités attestées : - Maîtrise des techniques de définition de la stratégie commerciale d'une exploitation hôtelière

- Maîtrise des techniques de veille

- Connaissance des techniques de prospection d'une clientèle de particuliers et d'entreprises

- Connaissance et maîtrise des techniques de négociation

- Connaissance des principes de gestion comptable

- Maîtrise des outils informatiques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien supérieur en exploitation hôtelière est un salarié, ou chef d'entreprise ou gérant dans les secteurs d'activité suivants : Hôtellerie (du luxe à l'économique), restauration (traditionnelle, à thème, gastronomique, collective), bar, en hôtellerie de plein air, en villages vacances, en résidence hôtelière.

Types emplois accessibles : - Directeur hôtel ou restaurant

- Adjoint de direction

- Assistant direction

- Chef de service

- Directeur(rice) hébergement

- Exploitant d'hôtel, de restaurant, de café, de brasserie

- Responsable restauration collective

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après une formation, la certification comprend deux principales composantes :

1) EVALUATION DES ACQUIS EN CENTRE DE FORMATION

- Contrôle continu des connaissances :

Devoirs sur table ; Prestations orales ; Cas de synthèse

- Etude d'un projet de développement :

Dossier d'expertise ; Soutenance orale

2) EVALUATION DES ACQUIS EN ENTREPRISE

- Mémoire traitant d'une problématique identifiée d'une entreprise hôtelière

- Soutenance devant un jury de professionnels

- Grille d'évaluation des compétences et du comportement

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 président, 3 à 4 professionnels, anciens stagiaires et représentants institutionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Un président de jury + 3 personnes (2 professionnels, 1 représentant)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 1er juillet 1987 publié au Journal Officiel du 3 octobre 1987 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat de l'institut de promotion hôtelière (Cephotel-Cepor)'.
Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en exploitation hôtelière'.

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en exploitation hôtelière'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.formation.cci.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI DU MORBIHAN - Ecole hôtelière de Vannes Rue du Commerce CP 63 - 56038 Vannes Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Certificat de l'institut de promotion hôtelière (Cephotel-Cepor) (Arrêté du 1er juillet 1987 publié au Journal Officiel du 3 octobre 1987)